

« ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES
1985-1991 »

« LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES
PROFESSIONNELLES - SYNTHÈSE ET JURISPRUDENCE
SOMMAIRE »

Robert Tétrault

Volume 23, numéro 1, 1992

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1108305ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1108305ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue de Droit de l'Université de Sherbrooke

ISSN

0317-9656 (imprimé)

2561-7087 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Tétrault, R. (1992). Compte rendu de [« ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES 1985-1991 » / « LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES - SYNTHÈSE ET JURISPRUDENCE SOMMAIRE »]. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 23(1), 283-285. <https://doi.org/10.7202/1108305ar>

**«ACCIDENTS DU TRAVAIL ET
MALADIES PROFESSIONNELLES 1985-1991»***
et
**«LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET
LES MALADIES PROFESSIONNELLES - SYNTHÈSE
ET JURISPRUDENCE SOMMAIRE»****

par Robert Tétrault***

Depuis son adoption en 1985, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* a donné lieu à de très nombreux litiges. Les statistiques de l'année 1991 indiquent que les Bureaux de révision paritaires avaient reçu pour cette seule année près de 25 000 demandes de révision de décisions de la CSST alors que la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles recevait plus de 10 000 déclarations d'appel, soit cinq fois plus que ce qui avait été prévu à l'origine. Le contentieux des lésions professionnelles mobilise une foule de juristes, mais également de nombreux autres intervenants, conseillers en relations industrielles, gestionnaires de ressources humaines, représentants syndicaux, médecins, etc. Ces litiges impliquent également de nombreux accidentés du travail qui, n'ayant pas accès aux services d'un avocat ou d'un conseiller en la matière, tentent tant bien que mal d'exercer les recours prévus par la loi. La législation est complexe et les points sujets à interprétation sont nombreux. À elle seule, la notion d'accident du travail a justifié la publication d'une monographie fouillée.¹ Aussi doit-on se réjouir de la publication d'ouvrages qui se proposent d'aider les intéressés à s'y retrouver.

Dans la collection *Atout Maître*, la Société québécoise d'information juridique publie *Accidents du travail et maladies professionnelles 1985-1991*, un répertoire de toutes les décisions rendues en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et publiées par SOQUIJ au cours des six premières années d'application de cette loi. Cet ouvrage s'ajoute au répertoire *Santé et sécurité du travail* publié dans la même collection en 1990. Les décisions répertoriées sont celles qui ont déjà été publiées dans les recueils *Décisions des Bureaux de révision paritaires* et dans les recueils *Décisions de*

*. Josée MARINEAU, Lina DESBIENS et Monique DESROSIERS, *Accidents du travail et maladies professionnelles 1985-1991*, coll. «Atout Maître», Montréal, Société québécoise d'information juridique (Soquij), 1992, 830 p.

** Yves TARDIF, *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles - Synthèse et jurisprudence sommaire*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1993, 180 p.

*** Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

1. Line CORRIVEAU, *Les accidents du travail*, Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1991, 22-1 p.

la *Commission d'appel en matière de lésions professionnelles* ainsi que dans *Droit du travail Express*. Quelque 2 000 décisions ont été analysées et résumées en quelques lignes. Ces résumés sont regroupés selon le plan de classification commun aux trois recueils de décisions précitées. Ce plan comporte seize rubriques principales présentées en ordre alphabétique; chacune de ces rubriques forme un chapitre et peut comporter plusieurs sous-rubriques. En début de chapitre, on souligne clairement les dernières modifications apportées à la loi au cours de l'année 1992.² On explique ensuite la structure du chapitre, on cite la doctrine et on présente une analyse sommaire de la jurisprudence. Les notes explicatives du début situent clairement le lecteur quant au champ couvert et quant à la portée des commentaires. Le lecteur ayant déjà apprivoisé le jargon des lésions professionnelles comprendra sans peine le plan de classification. Les auteurs fournissent également en annexe une table de corrélation entre les articles de la loi et le plan. Notons toutefois que «Consolidation», cinquième chapitre du répertoire, n'y est pas mentionné. Pour faciliter la consultation, le titre de chapitre et la sous-rubrique apparaissent en titre courant sur la page de gauche et celle de droite. Cependant, comme l'ordre alphabétique n'est pas toujours respecté dans la présentation des sous-rubriques, il aurait été souhaitable de fournir entre parenthèses l'indice numérique de chapitre ou de section. Par ailleurs, même si l'ouvrage est assez volumineux, il serait utile d'y ajouter éventuellement quelques pages pour joindre en annexe une table des décisions.

La collection *Atout Maître* veut offrir un outil de recherche jurisprudentielle complet couvrant des sujets particuliers et présenté sous forme de répertoire dont la consultation est rapide et efficace. Les personnes qui s'intéressent au domaine des lésions professionnelles peuvent certainement se réjouir de cet ajout à la collection. Ceux qui connaissent moins bien le sujet disposent désormais d'un instrument qui leur permet d'amorcer une recherche en bénéficiant d'une mise en contexte des décisions rapportées. Ils seront ensuite en mesure de tirer un meilleur parti d'autres recueils spécialisés tels que *JuriSélection*, un résumé de décisions récentes publié par la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles.

C'est avec ce même souci de faciliter les recherches dans le domaine que Me Yves Tardif publie chez Wilson & Lafleur un vade mecum du praticien en droit des lésions professionnelles. *LATMP : synthèse et jurisprudence sommaire* offre la possibilité de prendre rapidement connaissance de la jurisprudence et des principales dispositions de la loi. En ce sens, la présentation graphique est réussie. L'information se présente en deux colonnes; les textes de présentation de la loi et les résumés de jurisprudence se trouvent dans la colonne de gauche alors que les références sont situées dans la colonne de droite à la hauteur du

2. *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie*, L.Q. 1992, c. 11, (Projet de loi 35).

texte auquel elles se rapportent. Les textes qui synthétisent les dispositions de la loi et les références aux articles sont ombragés pour les distinguer des éléments jurisprudentiels. L'ouvrage suit l'ordre des chapitres de la loi et les différentes rubriques sont numérotées. L'auteur cite des décisions rapportées mais également plusieurs décisions inédites, parues dans *JuriSélection* ou qu'on peut se procurer auprès du secrétariat des organismes décisionnels dont les coordonnées sont fournies. Les résumés de décision sont assez succincts et prennent la forme de propositions générales, par exemple : «L'événement imprévu et soudain peut être constitué d'un ensemble de petits événements qui, avec le temps, vont entraîner une blessure - 1990 BRP 79». ³ Ces propositions sont évidemment lues en relation avec celles qui les précèdent ou les suivent. Au chapitre des maladies professionnelles non prévues à l'Annexe I de la loi, l'auteur présente une liste de maladies classées selon qu'elles ont pu être reconnues ou non comme caractéristiques d'une activité particulière. Cette liste ne mentionne que le type de maladie, l'occupation du travailleur ou de la travailleuse et la référence. Avant de tirer quelque conclusion, il faut se référer au texte même de la décision pour juger de la qualité de la preuve présentée dans chacun des dossiers.

À prix abordable, *LATMP : synthèse et jurisprudence sommaire* présente de nombreux attraits pour le praticien en droit des lésions professionnelles. Malheureusement, bien que paru au premier trimestre de 1993, l'ouvrage fait totalement abstraction des modifications apportées par la *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, la Loi sur la santé et la sécurité du travail et la Loi sur l'assurance-maladie* (Projet de loi 35), adoptée en juin dernier et entrée en vigueur en novembre 1992. Ainsi, au chapitre de l'évaluation médicale, on présente les dispositions concernant l'arbitrage médical lequel a été aboli par cette loi modificatrice qui a apporté d'autres changements significatifs. De plus, l'auteur ne fournit pas d'indication quant à la période couverte par ses recherches. Il nous a semblé que les références jurisprudentielles les plus récentes dataient du début de 1992. Le lecteur devra donc faire preuve de vigilance, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation médicale et le recours en révision.

3. Page 8, Événement imprévu et soudain - temps et durée (section 1.2.1.2.2).